

Avantage transport non urgent des malades**Formulaire de demande d'intervention**

Service «transport des malades» art. 105 des statuts de la Mutualité Solidaris Wallonie

La mutualité octroie une intervention financière dans le cout des transports médicaux non urgents des bénéficiaires malades.

À faire parvenir à votre mutualité. (Veuillez compléter toutes les rubriques de ce formulaire)

A compléter par le bénéficiaire

Nom et Prénom :

N° d'identification du Registre National :

Fait le / /

à

Signature :

Collez ici la vignette du bénéficiaire

A compléter par le médecin

Je soussigné(e), Docteur en médecine, atteste que l'état de santé de Mr/Mme :

.....

ne lui permet pas de se déplacer par ses propres moyens.

Merci de bien indiquer toutes les dates pour les raisons nécessitant plusieurs déplacements (ex: revalidation, etc).

Transport pour motifs suivants :☐ Hospitalisation (+ de 1 jour) : date d'entrée / / date de sortie / /☐ Hospitalisation de jour : date d'entrée / /**Examen chez un spécialiste :**☐ Examen d'imagerie☐ Electrocardiogramme☐ Electroencéphalogramme☐ Salle de plâtre☐ Autre consultation chez un spécialiste :**Traitement ¹ :**☐ Revalidation cardiaque☐ Revalidation pulmonaire☐ Revalidation pluridisciplinaire☐ Radiothérapie☐ Dialyse☐ Chimiothérapie

Date : / /

Signature et cachet du médecin :

Besoin d'informations complémentaires ?

- Rendez-vous dans votre point de contact
- Allez sur le site : www.solidaris.be
- Contactez Solidaris Wallonie par téléphone : 078/051 319

Les informations à caractère personnel qui vous sont demandées ont pour but d'établir vos droits au service susmentionné organisé par votre mutualité dans le cadre de l'assurance complémentaire (loi du 06/08/1990 relative aux mutualités). Vos données seront traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel.

*À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition. Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : **privacy.300@solidaris.be***

¹ Pour les traitements de chimiothérapie, radiothérapie et dialyse, un seul certificat médical est valable pour l'ensemble du traitement.